

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD****D2024/060****SEANCE DU 30 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juillet

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17	Présents :
Présents : 9	Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, DEMARGNE Céline.
Représentés : 0	MM. ROYERE Joël. LAROCHE Michel, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique.
Votants : 9	Absents :
Abst. : 8	Mmes LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, COUCAUD Thierry.
Exprimés : 9	Excusés :
Oui : 9	MM. DURUDAUD Patrick, MARGOT Manuel, ROYERE Julie, AUMEUNIER Sébastien.
Non : 0	KAPLAN Iskender.

Secrétaire de séance : Madame SALADIN Christine

OBJET : MAITRISE D'ŒUVRE DU LOTISSEMENT DU MAUCOUDERT :

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres relatif à la maîtrise d'œuvre du projet du lotissement du Maucoudert.

Le choix et le classement des offres ont été effectués conformément aux conditions définies dans le Règlement de Consultation.

Les offres remises ont été sélectionnées selon les critères de classement suivants :

- Prix des prestations : 40 % - 40 points
- Valeur Technique : 20 % - 20 points
- Moyens mis en œuvre : 20 % - 20 points
- Délais : 20 % - 20 points

Trois entreprises avaient candidaté et le rapport d'analyses des offres porte l'entreprise VRDEAU Conseils le 1^{er} du classement.

Après consultation de ce rapport d'analyses et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

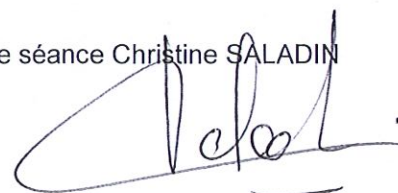
- Décide de confier la maîtrise d'œuvre du projet du lotissement du Maucoudert à la société VRDEAU Conseils.
- Autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Joël ROYERE



La secrétaire de séance Christine SALADIN





Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmise le 01/08/2024 - Affichée le 01/08/2024

LE LA COMMUNE DE SAINT-DIER-MARBARAUD

03024060

SEANCE DU 30 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juillet
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h
00, à la mairie de Saint-Dier-Marbaraud, sous la présidence de Monsieur JOLY
ROYER, Maire.

Noms	Fonctions
M. JOLY ROYER, Jean	Maire
M. JOLY ROYER, Jean	1er adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	2nd adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	3rd adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	4th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	5th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	6th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	7th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	8th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	9th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	10th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	11th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	12th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	13th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	14th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	15th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	16th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	17th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	18th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	19th adjoint
M. JOLY ROYER, Jean	20th adjoint

Le secrétaire de séance : Madame SÉLÉNIE LÉPINE

OBJET : MAINTIEN D'UN PROJET DE TRAVAUX DE MAINTIEN

M. le Maire informe le conseil municipal de l'adoption des travaux de maintenance de la voirie communale par le conseil municipal de la commune de Saint-Dier-Marbaraud.

Travaux	Montant	Financement
Travaux de maintenance de la voirie communale	40 000,00 €	100 % par la commune
Travaux de maintenance de la voirie communale	20 000,00 €	100 % par la commune
Travaux de maintenance de la voirie communale	20 000,00 €	100 % par la commune
Travaux de maintenance de la voirie communale	20 000,00 €	100 % par la commune
Travaux de maintenance de la voirie communale	20 000,00 €	100 % par la commune

Après avoir constaté que les travaux de maintenance de la voirie communale sont nécessaires et utiles à la commune, le conseil municipal a décidé de les autoriser.

Après constatation de ce rapport d'analyse et en vertu de son pouvoir de conseil municipal, le conseil municipal a décidé de maintenir le projet de travaux de maintenance de la voirie communale à la commune de Saint-Dier-Marbaraud.

Fait et délibéré les jours, mois et en que dessus.
Pour extrait conforme.

Signature du Maire



Le Maire, JOLY ROYER, Jean